

étudier la situation, s'expliquer devant la Chambre, et donner l'assurance aux habitants des petites localités que leurs droits et privilèges seront respectés.

M. l'Orateur: La question soulevée par le député peut être importante, et il a exprimé l'avis qu'un ministre devrait s'en occuper. Mais elle ne constitue nullement une question de privilège. C'est peut-être une question de privilège pour les habitants des petites localités, mais pas pour le député. Je crois qu'il serait justifié de la poser pendant la période des questions, mais celle-ci étant terminée, on ne pourra la traiter maintenant.

Passons à l'ordre du jour.

• (3.30 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA SÉCURITÉ NATIONALE

NOMINATION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDE LES MESURES LÉGISLATIVES PORTANT SUR LES CAS URGENTS DE DÉSORDRE OU DE VIOLENCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 mai, de la motion de l'honorable M. Turner (au nom du président du Conseil privé):

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire une étude, une enquête et un rapport sur le genre de mesures législatives nécessaires pour faire face aux cas urgents qui pourront à l'occasion résulter à l'avenir du désordre ou de la violence dans la société canadienne et qui mettront en danger l'existence du gouvernement ou le maintien de la paix et de l'ordre public;

Que douze membres de la Chambre des communes, qui seront nommés par la Chambre à une date ultérieure, soient membres du comité mixte pour cette Chambre;

Que le comité ait le pouvoir de siéger durant les séances et les ajournements de la Chambre;

Que le comité ait le pouvoir de faire rapport quand il y a lieu, de faire comparaître des personnes et produire des documents et pièces, et d'imprimer au jour le jour les documents et témoignages que peut ordonner le comité.

Et que soit adressé au Sénat un message informant Leurs Honneurs de ce qui précède.

Et de l'amendement de M. Woolliams (p. 5795).

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, au moment de débattre la motion et l'amendement à l'étude cet après-midi, je crois qu'on pourrait effectivement abréger la discussion de cet après-midi et des jours suivants si le ministre de la Justice (M. Turner) voulait bien indiquer, de façon plus claire et plus précise qu'il ne l'a fait jeudi dernier, le mandat que le gouvernement juge acceptable pour ce comité parlementaire mixte qu'on veut créer. Si le ministre de la Justice, qui se fait l'interprète de ses collègues, peut nous assurer que le gouvernement est prêt à adopter l'amendement motivé du député de Calgary-Nord (M. Woolliams), nous pourrions alors utilement passer à l'étude d'autres questions. Je serais bien disposé à ce stade-ci à céder la parole au ministre de la Justice s'il voulait nous dire qu'il approuve l'amendement.

[M. Simpson.]

L'hon. M. Turner: Je vais attendre la fin de votre discours.

M. MacDonald: Il va attendre la fin de mon discours. C'est très charitable de sa part. Il s'attend que j'ajoute quelque chose d'utile au débat, et je lui en sais gré. Je dois dire en toute franchise qu'une des difficultés que nous éprouvons cet après-midi, difficulté qu'a suscitée l'amendement de jeudi dernier, c'est qu'on nous demande d'accepter une tâche, de répondre à certaines questions fondamentales, sans clairement nous définir la nature du problème.

Le gouvernement manque sûrement d'imagination quand, environ six mois après les événements d'octobre, il se contente de nous dire que des mesures législatives d'un genre nouveau sont nécessaires pour faire face au désordre et à la violence. Peut-être, monsieur l'Orateur, y a-t-il là un indice de la mesure de doute que le gouvernement entretient maintenant quant à la sagesse de la position qu'il a prise l'automne dernier, et de son peu d'empressement à faire plus pour le moment que de proposer la création d'un comité parlementaire chargé d'élaborer une loi qui ne sera pas tout à fait aussi odieuse que la loi sur les mesures de guerre.

Dimanche soir dernier encore, le premier ministre (M. Trudeau) nous disait que le gouvernement ne voulait pas influencer le comité quant aux dispositions du projet de loi, mais il ajoutait, pendant la même émission de télévision, qu'il y avait des lacunes dans la loi, lacunes qu'il fallait combler, que le gouvernement avait d'importantes propositions à présenter mais voulait que les députés et le grand public puissent discuter de la question en toute liberté. Que veut dire le premier ministre? S'agit-il de jouer au colin-maillard, les membres du comité devant s'efforcer de percer les intentions réelles du gouvernement, ou sommes-nous invités à un exercice futile au sujet d'un des événements les plus graves qui se soient déroulés au pays en ces derniers temps? Le premier ministre et le ministre de la Justice ne peuvent assurément traiter si à la légère un événement si significatif qu'ils veuillent se livrer à ce jeu avec les députés et le public.

En fait, les députés pourraient se retrouver dans une situation encore plus inconfortable, monsieur l'Orateur, car, parallèlement au projet de motion préconisant la mise sur pied de ce comité, le gouvernement laisse entendre que si le comité ne s'acquittait pas convenablement de sa tâche, ou s'il survenait une crise semblable à celle de l'automne dernier—on ne nous a jamais vraiment dit ce qu'il fallait au juste entendre par là, bien que nous ayons eu droit à différentes interprétations—il n'hésiterait pas à réagir de la même façon. Ainsi le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré dimanche dernier à l'émission télévisée «Week End»:

...si une crise comme celle d'octobre survenait, nous présenterions très rapidement une loi spéciale...

Il ne nous a pas précisé en quoi consisterait cette loi, s'il s'agirait d'un retour à la loi concernant l'ordre public ou d'une autre mesure législative. Le premier ministre a poursuivi:

...et si la violence prenait une telle ampleur que la loi spéciale serait battue en brèche d'une manière telle que nous ne pourrions pas faire face à la crise, nous invoquerions de nouveau